

(1) Père ou ÉPONX
Prénoms Johann, Thomas, Daniel P
Nom⁽²⁾ LELU

à né⁽³⁾ le 14 ⁽³⁾heures 13 décembre 1990
à Neuilly-sur-Seine (Seine et Oise)
Ses⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Sylvain, Frédéric, Pierre
LELU
et de⁽⁵⁾ Daniel P. BROCHMAN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance
le⁽⁶⁾ 26 octobre 2022 n° 2987

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾



Mariage célébré à _____
Il a été déclaré⁽⁸⁾ _____

Espouse ou Marié
Prénoms Anne-Cécile, Elisa
Nom⁽²⁾ RÉMOND

née⁽³⁾ le 30 Mai 1993
à Paris ⁽³⁾heures 12 ⁽³⁾heures
à Paris ⁽³⁾heures 16 à Paris
Fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Gérald RÉMOND
et de⁽⁵⁾ Marie-Caroline NOO

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance
le⁽⁶⁾ 04 NOV. 2022

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾



le _____ à _____ heures _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____
le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Premier ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 2544

Le 20 septembre 2022 à 05 heures 15
est né(e)⁽²⁾ Léonard, Gérald

LÉONARD

du sexe Masculin à Villepinte-Saint-Georges
(Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 26 juillet 2022 à la
mairie de Brie-Comte-Robert
(Seine-et-Marne) par le père

Délivré conforme aux registres, le 21 septembre 2022

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ...) » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le..., à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».